



Rapport de la délégation parlementaire canadienne concernant sa participation à la 17^e assemblée annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique (FPAP)

Association législative Canada-Chine et le Groupe interparlementaire Canada-Japon

Vientiane, Laos

Du 11 au 15 janvier 2009

Rapport

La délégation canadienne était composée des membres qui suivent :

Du Sénat: L'hon. Joseph Day, sénateur (chef adjoint de la délégation); l'hon. Donald Oliver, sénateur; l'hon. Dennis Dawson, sénateur.

De la Chambre des communes : L'hon. Bryon Wilfert, c.p., (chef adjoint de la délégation); Joyce Murray, députée; Jean Dorion, député.

La délégation était secondée par M^{me} Elizabeth Kingston, secrétaire exécutive du Groupe interparlementaire Canada-Japon et l'Association législative Canada-Chine.

L'honorable Joseph Day, sénateur, et l'honorable Bryon Wilfert, c.p., député, ont dirigé la délégation parlementaire canadienne qui a participé à la 17^e Réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique (FPAP) à Vientiane, au Laos, du 11 au 15 janvier 2009. Les délégués de vingt-deux parlements membres et un pays observateur ont pris part à l'événement. Le Forum, qui a lieu annuellement, est l'un des rassemblements les plus importants et les plus diversifiés des parlementaires de la région de l'Asie-Pacifique. Les délégués canadiens ont fait des interventions tout au long du forum, en plus de participer activement aux débats du comité de rédaction et de ses souscomités.

Durant la 17^e réunion, les délégués ont échangé leurs opinions sur plusieurs questions à l'ordre du jour, lesquelles étaient regroupées en quatre catégories : 1) politique et sécurité; 2) économie et commerce; 3) coopération régionale dans la région de l'Asie-Pacifique et 4) travaux futurs du FPAP. Le programme de la conférence est présenté à l'annexe A.

Le Forum a donné lieu à des discussions animées entre les parlementaires et a mené à l'adoption d'un communiqué conjoint et de seize résolutions sur des sujets variés, notamment les mesures à prendre pour surmonter la crise financière mondiale, les armes à dispersion, le processus de paix au Moyen-Orient, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire, le changement climatique et l'environnement, ainsi que la problématique hommes-femmes dans les parlements de la région de l'Asie-Pacifique. Le texte du communiqué conjoint et la liste des résolutions sont présentés à l'annexe B. Il convient de souligner que la délégation canadienne a présenté la résolution qui suit :

Condamner le recours à la violence par le gouvernement de Birmanie à l'égard des manifestants pour la paix et exiger qu'il respecte les droits fondamentaux de tous les citoyens birmans;

Faire la promotion des institutions démocratiques en favorisant la tenue d'élections libres et équitables et la création d'un mécanisme de surveillance international pour les élections prévues en 2010;

Exiger la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, y compris le dirigeant du Birmanie élu démocratiquement, Aung San Suu Kyi;

Encourager les pays de la région et nos partenaires de l'ANASE à s'engager davantage à trouver une solution pacifique pour les citoyens de Birmanie;

Encourager les parlementaires à exercer des pressions sur les autorités birmanes pour mettre un terme à la répression.

Bien qu'elle ait fait l'objet de nombreux débats, cette proposition a été exclue de la liste des propositions adoptées, en raison de l'opposition des alliés traditionnels de Birmanie.

Dans le cadre de la réunion, la délégation canadienne a participé à quatre rencontres bilatérales avec les délégations du Laos, de la Chine, du Vietnam et de la Corée, ainsi qu'avec le secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP), M. Anders Johnsson.

Rencontre des délégations du Canada et du Laos :

L'honorable D' Xaysomphone Phomvihane, vice-président de l'Assemblée de la République démocratique populaire lao, a dirigé la délégation laotienne à la 17^e réunion annuelle du FPAP et a rencontré les déléqués canadiens. Le Dr Phomvihane a tout d'abord exprimé son appréciation envers le Canada pour son appui constant en matière de renforcement des capacités, particulièrement en ce qui concerne les questions parlementaires et le développement des ressources. La République démocratique populaire la apprécie ses relations avec le Canada, dans le contexte de son appartenance à l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a pour vocation de promouvoir la paix, la coopération et le développement durable au sein de la communauté francophone internationale. Il convient également de noter le dialogue qui s'est établi entre l'Association du Barreau canadien et son homologue laotien sur la question du renforcement du système juridique au Laos. De plus, les investissements étrangers sont essentiels à la stabilité économique de la République démocratique populaire lao et le pays fait tout en son pouvoir pour raffermir la confiance des investisseurs. À cet égard, le gouvernement a entrepris un examen complet des lois sur l'investissement qui régissent le pays voisin, le Vietnam, afin de mettre sur pied les mécanismes qui lui permettront d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs étrangers au Laos. Il a fait valoir que la République démocratique populaire lao offre d'excellentes occasions, en particulier dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'hydroélectricité. La montée en puissance de la République démocratique populaire la dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les avantages pour ce pays a également fait l'objet de discussions. Il convient également de noter que puisque le Laos dépend largement de l'agriculture, le gouvernement a lancé une initiative pour encourager les citoyens à réduire la culture sur brûlis et les sensibiliser aux pratiques qui visent à protéger l'environnement.

La question des munitions explosives non explosées a été soulevée et bien que la République démocratique populaire la ne fasse pas partie de la Convention d'Ottawa

sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la délégation a encouragé le gouvernement du Laos à adhérer à la Convention, particulièrement compte tenu du fait qu'il s'agit d'un des pays les plus gravement touchés par les munitions explosives non explosées, un héritage de la Guerre du Vietnam.

Rencontre des délégations du Canada et de la Chine :

Les membres de la délégation canadienne ont rencontré l'honorable Zha Peixin, viceprésident du Comité des affaires étrangères du Congrès national populaire de la République populaire de Chine. Les deux délégations se sont rappelées les relations cordiales de longue date entre le Canada et la Chine et ont exprimé leur appréciation pour le travail de l'Association législative Canada-Chine (ALCC) qui favorise ces relations. La crise économique actuelle a fait l'objet de discussions et les deux parties ont convenu que les économies de la Chine et du Canada sont complémentaires l'une de l'autre et que l'expansion du commerce et de l'investissement profiterait non seulement à ces deux pays, mais contribuerait également au développement de l'ensemble de la région de l'Asie-Pacifique. Les déléqués canadiens ont dit apprécier la présence au Canada d'une communauté chinoise dynamique qui contribue grandement à la culture et à l'économie du pays. Il a également été question du Tibet et la délégation chinoise a fait remarquer que la région avait connu une saine croissance économique depuis le 28 mars 1959 et que les droits de la personne s'étaient grandement améliorés depuis ce temps. Ainsi, l'éducation est maintenant obligatoire, contrairement à la période qui a précédé la libération du Tibet, où seuls les enfants des dirigeants avaient droit à une éducation. Les membres de la délégation chinoise ont invité leurs homologues canadiens à visiter le Tibet pour constater eux-mêmes les progrès réalisés du point de vue des droits de la personne et de l'économie. En terminant, les délégués canadiens ont félicité la délégation chinoise pour avoir accueilli les Jeux Olympiques réussis.

Rencontre des délégations du Canada et du Vietnam :

Les membres de la délégation canadienne ont rencontré S.E. M. Nguyen Phu Trong. Durant les rencontres bilatérales, les délégués des deux pays ont exprimé leur appréciation pour les relations très positives qui existent entre les deux pays. Certains secteurs pourraient bénéficier d'une plus grande coopération, notamment la culture, l'éducation, les sciences et la technologie. Les membres de la délégation vietnamienne ont exprimé leur engagement envers l'industrialisation accrue et la modernisation des systèmes de leur pays, y compris la réforme politique, judiciaire et économique pour promouvoir son intégration dans l'économie mondiale. Le Vietnam est heureux de faire partie des vingt-cinq pays prioritaires visés par la politique de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). La délégation vietnamienne a fait valoir que les projets liés au système judiciaire et à l'éducation étaient particulièrement utiles. Certains ont fait remarquer que les entreprises canadiennes étaient de plus en plus nombreuses à investir au Vietnam, en grande partie grâce à l'importante communauté vietnamienne au Canada. Il convient également de souligner l'intérêt des entreprises canadiennes à

exploiter les réserves pétrolières au large de la côte du Vietnam. Les deux délégations ont aussi exprimé leur intérêt à accroître la coopération entre les deux parlements, en particulier en ce qui concerne le système des comités et le processus législatif.

Rencontre des délégations du Canada et de la République de Corée :

Les membres de la délégation canadienne ont rencontré leurs homologues coréens, dirigés par l'honorable M. Lee Jae Sun. Les deux parties ont reconnu l'importance de leurs relations, solidifiées par leur partenariat économique et commercial. À cet égard, certains ont dit espérer que les négociations en vue de conclure un accord de libreéchange (ALE) entre le Canada et la Corée aboutissent très prochainement. Les deux parties ont convenu qu'il était essentiel de continuer à promouvoir le libre-échange dans les deux pays, compte tenu des avantages découlant des possibilités commerciales et d'investissement. Un tel accord permettrait d'augmenter les retombées pour le Canada, notamment dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de la foresterie, et d'accroître sa présence stratégique sur le marché de l'Asie du Nord-Est. La délégation canadienne a suggéré que Hyundai soit présente au Canada, en ajoutant que bien qu'ils reconnaissent l'excellence de la marque, les Canadiens se raient sans doute peu enclins à acheter des produits d'une entreprise qui n'a pas encore investi au Canada. En terminant, la délégation coréenne a exprimé sa gratitude envers le Canada pour la pression concertée qu'il exerce constamment pour la dénucléarisation de la Corée du Nord.

Rencontre avec M. Anders Johnsson, secrétaire général de l'Union interparlementaire

Les membres de la délégation canadienne ont exprimé leur appréciation pour la solidification des relations entre l'UIP et le FPAP. Ils ont reconnu que ces organisations parlementaires n'ont cessé de croître, en nombre et en importance, depuis les années 80. Les efforts de l'UIP en vue de solidifier ses relations avec la région de l'Asie-Pacifique sont conformes à ses objectifs visant à promouvoir les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre les parlements et les parlementaires de tous les pays. Les délégués ont également discuté de l'importance pour les membres du Congrès américain de participer aux activités de l'UIP, en soulignant que sous la nouvelle administration, les membres pourraient être plus nombreux à vouloir prendre part aux activités de l'Union.

Conclusion

Le Parlement canadien accorde une grande importance aux travaux du Forum parlementaire Asie-Pacifique (FPAP) et est fier d'en être l'un des membres fondateurs. Le Forum a permis aux parlementaires canadiens d'amorcer un dialogue avec leurs homologues internationaux de la région de l'Asie-Pacifique. En raison de la crise économique mondiale et de la nécessité de se prémunir contre les tendances protectionnistes, cette région est d'une importance de plus en plus stratégique pour le

Canada. La section canadienne du FPAP se réjouit à l'idée de participer à la 18^e réunion annuelle qui aura lieu à Singapour en janvier 2010.

Un résumé des dépenses engagées pour cette activité est présenté en pièce jointe.

Respectueusement soumis,

L'honorable Joseph A. Day, sénateur Co-président Association législative Canada-Chine Candice Hoeppner, députée Vice-présidente Groupe interparlementaire Canada-Japon

Dépenses de voyage

ASSOCIATION Association législative

Canada-Chine et le Groupe

interparlementaire Canada-Japon

ACTIVITÉ 17^e réunion annuelle du Forum

parlementaire Asie-Pacifique (FPAP)

DESTINATION Vientiane, Laos

DATES 11-15 janvier 2009

DÉLÉGATION

SÉNAT L'hon. Joseph Day (chef adjoint de la

délégation); l'hon. Dennis Dawson,

I'hon. Donald Oliver

CHAMBRE DES COMMUNES L'hon. Bryon Wilfert, député (chef

adjoint de la délégation); Jean Dorion,

Joyce Murray

PERSONNEL M^{me} Elizabeth Kingston, secrétaire de

la délégation

TRANSPORT 73 985,92 \$

HÉBERGEMENT 11 465,18 \$

HOSPITALITÉ 481,12 \$

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES 5 808,49 \$

CADEAUX OFFICIELS 2 078,04 \$

DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION 152,91\$

TOTAL 93 971,66 \$

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

Présentation des délégations

Adoption des décisions du Comité exécutif

I. Questions économiques et commerciales (4 heures)

- 1. Crises financières mondiales et mesures efficaces prises par le FPAP
- 2. Réunion de l'APEC de 2008 au Pérou : rapport présenté par le Pérou
- 3. OMC 2008
- 4. Tourisme durable
- 5. Sécurité énergétique
- 6. Sécurité alimentaire
- 7. Autres sujets

II. Questions liées à la politique et à la sécurité (3 heures)

- 1. Examen de la situation sur le plan politique et celui de la sécurité dans la région Asie-Pacifique et dans le monde
 - Assemblée du Forum régional de l'ANASE de 2008, à Singapour : rapport présenté par Singapour
 - Paix et stabilité en Asie du Nord-Est
 - Paix et stabilité en Asie du Sud-Est
 - Processus de paix au Moyen-Orient
 - Bombes à dispersion
 - Terrorisme
- 2. Autres sujets

III. Questions de coopération interparlementaire (2,5 heures)

- 1. Édification de la capacité parlementaire
- 2. Gestion du changement climatique et des questions environnementales
- 3. Gestion des catastrophes naturelles
- 4. Lutte contre la pauvreté
- 5. Questions liées aux sexes au Parlement
- 6. Autres sujets

IV. Questions concernant le FPAP (3 heures)

- 1. L'avenir du FPAP (membres, statut d'observateur, règles de procédure)
- 2. Date et lieu de la 18^e assemblée annuelle du FPAP
- 3. Autres sujets

Adoption des résolutions et communiqué conjoint

ANNEXE B

COMMUNIQUÉ CONJOINT

À l'invitation de l'Assemblée nationale du Laos, la 17^e réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique (FPAP) a eu lieu à Vientiane, la capitale de la République démocratique populaire lao, du 11 au 15 janvier 2009. L'événement a attiré des participants de vingt-deux parlements membres, un pays observateur (Brunei Darussalam) et un invité spécial (Union interparlementaire ou UIP). Vous trouverez ci-joint la liste des participants.

Le comité exécutif s'est réuni le 11 janvier 2009. Le rapport est présenté en pièce jointe.

Lors de la cérémonie inaugurale le 12 janvier 2009, Son Excellence M. Thongsing Thammavong, président du 17^e FPAP et président de l'Assemblée nationale du Laos, a prononcé le discours d'ouverture et accueilli les participants, avant de déclarer la 17^e réunion annuelle du FPAP officiellement ouverte.

Le message de l'honorable Yasuhiro Nakasone, président d'honneur du FPAP, a été délivré par M. Yanagimoto, chef intérimaire de la délégation japonaise. M. Lindsay Tisch, orateur suppléant de la Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande, et M. Anders Johnsson, secrétaire général de l'UIP, se sont également adressés à l'assemblée.

Les délégations ont eu l'honneur et le plaisir d'entendre Son Excellence M. Choummaly Sayasone, président de la République démocratique populaire lao, et Son Excellence M. Bouasone Bouphavanh, premier ministre de la République démocratique populaire lao.

Durant la séance plénière sur l'économie et le commerce, les délégués ont abordé divers thèmes et adopté des projets de résolution sur les mesures à prendre pour surmonter la crise financière mondiale, les négociations dans le cadre du Programme de Doha, le tourisme durable, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la situation économique mondiale et l'accroissement du commerce et des mouvements de capitaux en Asie-Pacifique.

Durant la séance plénière sur la politique et la sécurité, les délégués ont abordé divers thèmes et adopté des projets de résolution sur la sécurité politique dans la région de l'Asie-Pacifique, la dénucléarisation de la péninsule coréenne, le renforcement de la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est, les armes à dispersion, le terrorisme et le processus de paix au Moyen-Orient. La délégation de Singapour a présenté un rapport sur le récent Forum régional de l'ANASE 2008.

Durant la séance plénière sur la coopération interparlementaire, les délégués ont abordé divers thèmes et soumis des résolutions sur le renforcement des capacités parlementaires, l'importance à agir dans le dossier du changement climatique et de

l'environnement, la gestion des catastrophes naturelles, la réduction de la pauvreté et la problématique hommes-femmes dans les parlements.

Durant la séance plénière sur les questions qui concernent le FPAP, les participants ont discuté de l'avenir du Forum et se sont entendus pour convoquer la 18^e Réunion annuelle du FPAP du 17 au 23 janvier 2010 à Singapour, à l'invitation du Parlement de Singapour. La délégation japonaise a pris la parole pour présenter la proposition du président honoraire du FPAP, l'honorable M. Yasuhiro Nakasone, selon laquelle la Diète japonaise accueillerait la 20^e réunion annuelle du FPAP en 2012, pour commémorer le 20^e anniversaire du Forum et discuter de son rôle futur.

Les participants de la 17^e réunion annuelle du FPAP ont adopté seize résolutions sur les sujets susmentionnés. Vous trouverez la liste en pièce jointe.

Les organisateurs de la réunion ont remercié le comité de rédaction pour la préparation des résolutions et le communiqué conjoint qui décrit les résultats probants de la réunion.

Les organisateurs ont également exprimé leur appréciation et leur gratitude envers l'Assemblée nationale du Laos pour son organisation, son hospitalité et ses installations, qui ont fait de la 17^e réunion annuelle du FPAP un franc succès. Des remerciements spéciaux ont été adressés à Son Excellence M. Thongsing Thammavong, président de la 17^e réunion annuelle du FPAF et président de l'Assemblée nationale du Laos, pour ses excellents conseils, ainsi que la délégation du Laos et le personnel du secrétariat pour leurs efforts qui ont mené la réunion à un aboutissement favorable.

Fait à Vientiane, Laos, le quinzième jour de janvier de l'an deux mille neuf.

Pour l'Australie

Pour le Cambodge

Pour le Canada

Pour le Chili

Pour la Chine

Pour la Colombie

Pour l'Indonésie

Pour le Japon

Pour la Corée

Pour la Malaisie

Pour le Mexique

Pour la Micronésie

Pour la Mongolie

Pour la Nouvelle-Zélande

Pour les Philippines

Pour la Russie

Pour Singapour

Pour la Thaïlande Pour les États-Unis d'Amérique Pour le Vietnam Pour le Laos Pour Brunei Darussalam

Président du FPAP-17

Les signatures figurent ci-dessous.

Done in Vientiane, Laos, the Fifteenth Day of January, in the Year Two Thousand and Nine

Harry Jenkins
Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei Heng Samrin
Joseph A. Day Seridor
Guillermo Ceroni
ZHOU Tienong
Carlos Emiro Barriga

For INDONESIA	Jamaluy Maryamah Nugraha Besoes
For JAPAN	Yoshinobu SHIMAMURA
For KOREA	Lee Jong Heuk
For MALAYSIA	Abdul Hamid Pawanteh
For MEXICO	Javier Castero Parada
For MICRONESIA	Joseph J. Urusemal

For MONGOLIA	J. Batsuuri
For NEW ZEALAND	Lindsay TISCH
For THE PHILIPPINES	Rodolfo G. Biazon
For RUSSIA	A Mynnin of Dmitry MEZENTSEV
For SINGAPORE	Teo Ho pin
For THAILAND	Chai Chid Chob Chai Chidchob

For UNITED STATES OF AMERICA	ENI F. H. Faleomavaega
For VIET NAM	Nguyen Van Son
For LAOS	Saysomphone Phomvihane
For BRUNEI DARUSSALAM	P S N Pengiran Yusuf

Thongsing Thammavong
President of APPF-17

ANNEXE C

RÉSOLUTIONS

FPAP/RÉS./1

Résolution sur la façon de surmonter la crise financière mondiale (présentée par le Japon, le Mexique et la Russie)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Reconnaissant que la crise financière mondiale actuelle est un des défis économiques les plus importants auxquels la communauté mondiale a eu à faire face;

Confirmant qu'en raison de l'interdépendance économique mutuelle, les tendances des marchés financiers dans un pays sont pratiquement immédiatement transmises aux marchés financiers d'autres pays;

Se préoccupant du resserrement accru du crédit dans un contexte où les prix de l'immobilier continuent de chuter et où les conditions de prêt sont plus strictes dans les pays, notamment aux États-Unis et en Europe, en raison de la crise financière qui a sévi en août 2007;

S'inquiétant des répercussions de la propagation de la crise financière internationale sur l'économie mondiale, notamment les défis importants posés par ces répercussions sur la stabilité financière et le développement économique des pays de l'Asie-Pacifique;

Indiquant comme causes premières de la crise économique émergente le déséquilibre des marchés financiers et les politiques économiques défectueuses de certains pays, où les participants aux marchés ont cherché à accroître les rendements sans bien saisir les risques courus, ni exercer la diligence requise;

Exprimant le ferme espoir que le potentiel humain et technologique élevé des pays de l'Asie-Pacifique leur permettra de devenir la locomotive du développement économique mondial durable à l'avenir:

Mais tout bien considéré, gardant à l'esprit le risque qu'un ralentissement de la croissance mondiale pourrait entraîner des demandes de mesures protectionnistes qui exacerberaient la situation économique actuelle;

Saluant l'importance accordée par chaque pays aux réunions internationales comme le Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale et la conférence au sommet de l'APEC pour rétablir la stabilité des marchés financiers et le fonctionnement harmonieux des marchés du crédit:

- 1. Demander que les agences de crédit à l'exportation, les institutions financières internationales et les banques privées poursuivent leurs efforts visant à faire en sorte que les fonds nécessaires soient mis à la disposition des entreprises, notamment des petites et des moyennes entreprises, et à maintenir le flux des échanges commerciaux et des investissements dans la région;
- 2. Réitérer que nous demeurons fermement convaincus que les principes du libre marché et les systèmes régissant l'ouverture des échanges commerciaux et de l'investissement continueront de favoriser la croissance mondiale, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté;
- 3. Demander aux pays membres de continuer à renforcer la coordination et la coopération et à prendre les mesures économiques et financières efficaces mises à leur disposition de manière exhaustive pour rétablir la confiance sur les marchés, stabiliser les marchés financiers mondiaux et stimuler la croissance économique mondiale;
- 4. Confirmer qu'il est impératif de gérer correctement l'équilibre entre l'innovation financière et la réglementation du secteur financier, et demander aux pays membres d'examiner la façon dont les gouvernements devraient participer aux marchés, la manière dont ils devraient collaborer et la façon dont le Fonds monétaire international et les autres institutions financières mondiales relèvent ces nouveaux défis:
- 5. Souligner le besoin immédiat d'élaborer et de mettre en œuvre une vaste réponse de la politique économique visant à rétablir la croissance et la stabilité économique mondiale et qui consistera à pratiquer une coopération macroéconomique plus étroite, à éviter des répercussions négatives, à appuyer les économies naissantes et en développement ainsi qu'à renforcer et à réformer entièrement les institutions financières internationales afin qu'elles reflètent la volonté croissante des économies naissantes et en développement qu'elles représentent et qu'elles soient en mesure de mieux relever les défis à venir;
- 6. Demander avec instance aux gouvernements et aux parlements de s'abstenir, dans leurs efforts de protection des intérêts nationaux, d'ériger de nouvelles barrières à l'investissement ou au commerce de biens et de services, d'imposer de nouvelles restrictions à l'exportation ou de prendre des mesures incompatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans tous les domaines, notamment dans ceux qui stimulent les exportations;
- 7. Recommander que les parlements des pays de l'Asie-Pacifique offrent un appui parlementaire solide aux efforts visant le développement et la stabilisation économiques des marchés financiers, ainsi qu'aux réformes des marchés financiers, aux régimes et aux principes de réglementation afin d'éviter toute répétition de la crise actuelle à l'avenir en échangeant l'information et les politiques par l'entremise des réunions annuelles du FPAP.

Résolution sur les négociations du Cycle de Doha

(présentée par le Chili et le Mexique)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Considérant que le Cycle de Doha a été entrepris en 2001 dans le but de créer de nouveaux débouchés, de renforcer les normes sur les échanges multilatéraux en insistant en particulier sur l'inclusion économique des pays en développement, notamment les pays les moins avancés;

Étant d'avis que le non-aboutissement du Cycle de Doha contribuerait à l'incertitude mondiale qui prévaut à l'heure actuelle et pourrait menacer la crédibilité des échanges multilatéraux, entraînant un changement d'orientation vers des accords commerciaux de type bilatéral et régional;

Reconnaissant les efforts déployés par le directeur général de l'OMC pour faire aboutir les négociations du Cycle de Doha et en raison des propositions de cette organisation d'inclure la simplification des droits de douane, l'érosion des préférences, les droits de douane records et les « producteurs spéciaux », ainsi que pour la libéralisation des échanges commerciaux entre les 153 pays membres de l'OMC;

Étant d'avis que l'OMC joue un rôle fondamental pour assurer la meilleure gestion de la mondialisation et la répartition plus équitable de ses retombées, notamment dans les pays les moins avancés;

Reconnaissant que les prix plus élevés ont facilité les réductions au chapitre du protectionnisme mondial par l'établissement de droits de douane moins élevés sur les produits importés et la machinerie liée à l'agriculture pour s'attaquer à la sécurité alimentaire;

Soulignant que les pays développés, comme les États-Unis et les membres de l'Union européenne ont réduit leurs subventions à la production, rendant possible l'acceptation des réductions présentées dans la proposition sur l'agriculture du Cycle de Doha;

Exprimer les préoccupations concernant l'échec des négociations du Cycle de Doha en juillet 2008 à Genève, soulignant que cela laisse prévoir une perte de croissance et de développement économiques à l'échelle mondiale;

- Exhorter les pays en développement à demander des réductions des droits de douane dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la sécurité des moyens de subsistance et du développement rural;
- 2. Exhorter les pays développés plus avancés à assumer leur responsabilité en tant que participants à l'échelle internationale et à prendre des décisions qui correspondent à leur niveau de développement et à leur compétitivité sectorielle;

- Encourager les pays en développement à élaborer des politiques pour accroître la productivité et le revenu des agriculteurs pauvres et à réduire le risque de perturber l'agriculture;
- **4. Exhorter** les membres de l'OMC à travailler en commun dans un esprit de collaboration, de sagesse collective et de courage pour établir une base solide visant l'aboutissement des négociations du Cycle de Doha;
- 5. Demander avec instance aux membres de l'OMC de respecter les principes fondamentaux de non-discrimination, de transparence et de consensus entre les 153 pays et territoires qui sont membres de l'OMC afin qu'ils parviennent le plus rapidement possible à une entente dans le cadre des négociations du Cycle de Doha;
- 6. Souligner la nécessité d'avoir un engagement parlementaire solide qui permettra de surveiller les actions et les ententes de l'OMC et de promouvoir un processus de libéralisation équitable et durable. À ces fins, demander à ses membres de collaborer pour trouver des mesures et des propositions concrètes afin d'aider à surmonter la situation intenable actuelle en faisant aboutir les négociations du Cycle de Doha;
- 7. Inviter les membres du FPAP à demander à leurs gouvernements d'appuyer et d'aider le Laos dans le cadre des efforts qu'il déploie pour adhérer à l'OMC, en tenant compte de ses besoins particuliers et de l'état de son développement.

Résolution sur le tourisme durable

(parrainée par la République démocratique populaire du Laos et par la République des Philippines)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Reconnaissant que le tourisme est une industrie indispensable dont l'importance économique, sociale et environnementale est mondiale;

Réaffirmant l'importance du tourisme au regard de l'atteinte des principes du développement durable, notamment dans les pays en développement où une grande partie de l'économie repose sur le tourisme et les secteurs associés au tourisme;

Reconnaissant le besoin que tous les pays du FPAP fassent un effort collectif pour trouver une solution stratégique axée sur le tourisme durable, et soulignant les efforts inconditionnels déployés par l'Organisation mondiale du tourisme et la relation saine entre le FPAP et cette organisation;

Rappelant la résolution n° 26GA/2005/Eco/01 adoptée par la 26^e Assemblée générale de l'Organisation interparlementaire de l'ANASE sur la promotion du tourisme culturel et de l'écotourisme pour stimuler la croissance économique;

Prenant acte de l'engagement visant à mettre en œuvre l'accord sur le tourisme de l'ANASE signé par les dirigeants de l'ANASE lors du 8^e Sommet de l'ANASE qui s'est tenu à Phnom Penh le 4 novembre 2002 ainsi que la Déclaration de Vientiane sur l'accroissement de la coopération touristique de l'ANASE par les ministres du Tourisme de l'ANASE à Vientiane, en République démocratique populaire du Laos le 3 février 2004;

Soulignant que le tourisme durable tient compte du concept de la gérance, soit la responsabilité de prendre soin de l'environnement d'une façon qui préservera et accroîtra le bien—être des résidents et son attrait pour les touristes;

Ayant à l'esprit que le développement durable est lié aux progrès qui répondent aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, et que le développement doit être sensible aux contraintes subies par l'environnement naturel et culturel;

Reconnaissant l'importance de l'industrie du tourisme dans la création d'emplois et de revenus, améliorant ainsi les niveaux de vie de la population et réduisant la pauvreté et l'écart de développement entre les États membres du FPAP;

Reconnaissant l'efficacité de faire participer divers intervenants, dont les gouvernements, les autorités locales, les sociétés civiles et le secteur privé, aux programmes de développement du tourisme;

Axant davantage les efforts sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection, la conservation et la restauration de l'environnement en reconnaissant ses avantages inconditionnels pour le tourisme durable.

- 1. Encourager tous les membres du FPAP à améliorer la planification du développement du tourisme durable en mettant notamment sur pied des circuits touristiques dans les communautés et des chaînes d'approvisionnement entre les villages de production et les marchés du tourisme, et à accélérer la prise des mesures nécessaires pour améliorer les services sociaux associés au tourisme:
- 2. Demander avec instance à tous les membres du FPAP de poursuivre leurs efforts de collaboration avec le gouvernement, le secteur privé et les communautés locales afin d'adopter une approche davantage participative en ce qui a trait au développement de l'industrie et à la conservation des ressources culturelles, notamment les communautés concernées;
- 3. Demander aux États membres du FPAP de mettre en œuvre des lois plus strictes sur la conservation de l'environnement, de trouver des solutions immédiates pour restaurer l'environnement, de promouvoir la création de projets d'infrastructure associés au tourisme, d'accroître l'assistance mutuelle sur le plan du développement des ressources humaines, de renforcer la collaboration et de développer, de moderniser et d'accroître les installations touristiques et les installations de transport ainsi que les services connexes dans les pays du FPAP, notamment dans les États où l'infrastructure est la moins développée;
- **4. Renforcer** les mécanismes de coopération régionale par l'entremise du transfert de technologie en misant sur des moyens efficaces d'éliminer les répercussions nuisibles des activités associées au tourisme sur l'environnement et envisager l'accroissement de l'aide financière aux pays en développement qui n'ont pas les moyens de se procurer une telle technologie;
- **5. Mettre en œuvre** une action participative pour assurer l'efficacité de la conception des structures des installations touristiques, et veiller à la conformité de ces installations aux normes environnementales;
- **6. Demander avec instance** à tous les membres du FPAP de mettre en place un organisme d'accréditation local autorisé à surveiller et à superviser les industries associées au tourisme afin de favoriser leur compétitivité mutuelle, d'assurer leur accréditation à un éventail de niveaux de conformité et de veiller à ce que leurs installations se conforment aux principes liés au tourisme durable;
- **7. Créer** un système crédible et en continu d'évaluation, de surveillance et d'accréditation des services et des destinations touristiques;

8. Demander aux États membres du FPAP d'établir un mécanisme destiné à accroître la coopération pour promouvoir le développement du tourisme durable, notamment dans les pays les moins développés, en mettant en commun l'information et l'expérience, en coordonnant les politiques et les programmes touristiques, en échangeant les pratiques exemplaires et le savoir—faire, le marketing, la formation, la recherche et la diffusion de l'information.

Résolution sur la sécurité énergétique

(parrainée par le Chili, la République démocratique populaire du Laos, le Mexique et la Russie)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Rappelant la résolution n° 5 du FPAP adoptée lors de la 16^e réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique qui a eu lieu du 20 au 24 janvier 2008 à Auckland, en Nouvelle-Zélande, l'engagement pris par les membres du FPAP sur la sécurité énergétique adoptée lors de la 15^e réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique au cours de laquelle les membres du FPAP ont accordé beaucoup d'attention à la question de l'énergie sécuritaire et à la « Déclaration de Cebu sur la sécurité énergétique en Asie de l'Est »;

Reconnaissant que l'énergie est une composante fondamentale qui joue un rôle de premier plan au chapitre du développement économiques des pays à l'échelle mondiale ainsi que de la prospérité et de la compétitivité globale de la région à l'avenir;

Reconnaissant la demande d'énergie croissante, la dépendance grandissante sur les importations énergétiques, les prix du pétrole instables et la perspective de la pénurie future de pétrole et de gaz qui a incité les pays à adopter une approche nationale en matière de sécurité énergétique;

Prenant acte que l'énergie, qui sert de fondement économique au développement social et économique, est une question commune déterminante au sein des États membres du FPAP et à l'échelle mondiale;

Étant d'avis que, comme la coopération entre les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs est essentielle pour renforcer la sécurité énergétique régionale, nous devons élaborer des politiques qui respectent rigoureusement les responsabilités assumées et les engagements pris par toutes les parties dans le but de venir à bout des pénuries d'énergie et des prix élevés de l'énergie dans l'intérêt commun;

Considérant que les accords internationaux conclus conformément à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) exigent que les pays se dotent de plans d'intervention nationaux pour répondre aux interruptions de l'approvisionnement en pétrole, y compris un engagement d'adopter des mesures communes efficaces pour faire face à de telles urgences, en mettant en œuvre des plans de contingence visant l'autosuffisance et les compressions de la demande ainsi que l'allocation équitable du pétrole disponible aux pays membres;

Reconnaissant les avantages que le Forum sur la coopération économique Asie-Pacifique tenu à Lima, au Pérou, auront pour contribuer à la création d'un système d'approvisionnement énergétique dans la région de l'Asie-Pacifique qui permettrait aux consommateurs de ressources énergétiques de diversifier la géographie des importations et de garantir un approvisionnement stable et continu en pétrole et en gaz;

Tenant compte de l'accord de libre-échange entre l'ANASE et l'Inde, qui devrait entraîner une hausse de la croissance économique, renforçant la coopération politique régionale et la fonction qui sert de fondement à la sécurité énergique en Asie du Sud-est;

Étant convaincue de la nécessité d'élaborer un large éventail de projets de recherche sur les ressources d'énergie de remplacement, à savoir les biocarburants, l'énergie hydroélectrique, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse, l'énergie géothermique et l'énergie marémotrice, pour accroître l'approvisionnement en énergie, promouvoir l'utilisation efficiente de l'énergie afin d'assurer la sécurité énergétique dans les économies membres de la région de l'Asie-Pacifique;

Réaffirmant l'état de préparation en vue de la mise en commun de l'information, un plus grand réseautage, la mobilisation des ressources et les efforts accrus pour atteindre la sécurité énergétique;

Reconnaissant que l'accès à des ressources énergétiques appropriées, fiables, propres et abordables est essentiel pour assurer la sécurité énergétique et la durabilité du développement économique dans la région de l'Asie-Pacifique;

- 1. Saluer et soutenir les efforts déployés par les gouvernements membres du FPAP visant la coopération au sein des programmes énergétiques pour assurer et prioriser un accès équitable aux sources d'énergie essentielles pour tous les pays de la région de l'Asie-Pacifique, de façon sécuritaire et soutenue, en veillant à assurer la qualité et à offrir des prix raisonnables;
- 2. Encourager les États membres du FPAP à consolider la coopération dans le cadre des programmes de développement énergétique durable, à renforcer l'échange de politiques publiques, de pratiques exemplaires et de savoir—faire ainsi que l'investissement commun en développant et en utilisant des technologies de pointe qui les aideront à relever les défis visant l'adaptation au réchauffement climatique pour assurer l'approvisionnement en énergie des pays pauvres, favorisant ainsi la croissance économique et le développement durable dans la région;
- 3. Demander aux gouvernements des États membres du FPAP d'encourager les initiatives des secteurs public et privé aux fins de recherche sur la biomasse, sur tous les types de sources d'énergie renouvelable et sur la technologie de gazéification du carbone pour réduire les émissions de polluants et créer un marché mondial pour les centrales électriques touchées:
- **4. Demander** aux parlements membres du FPAP, au moyen de leurs actions législatives et de leurs activités de renforcement des capacités, d'harmoniser les cadres juridiques et réglementaires dans le but de renforcer la coopération au sein du FPAP, ce qui créera des conditions favorables et des incitatifs à investir en vue de la participation des secteurs public et privé à la production et à l'approvisionnement énergétiques pour répondre à la demande grandissante;

- **5. Encourager** les membres du FPAP à recommander à leurs gouvernements respectifs de faire tous les efforts possibles pour créer et encourager des moyens et des façons d'étudier et de mettre en œuvre l'utilisation efficiente de l'énergie et les économies d'énergie;
- **6. Demander avec instance** à tous les États membres du FPAP de faciliter de tels développements technologiques et transferts du savoir—faire, collaborer avec des organismes de financement multilatéraux, des groupes sous-régionaux, des établissements de recherche et au moyen de partenariats et d'initiatives des secteurs public et privé en vue d'assurer la sécurité énergétique dans la région;
- **7. Promouvoir** les connaissances sur les économies d'énergie et accroître la sensibilisation dans ce secteur, y compris l'utilisation d'énergie des ménages et la production moins polluante;
- **8. Promouvoir** l'intégration en matière d'énergie et l'intégration économique dans la région de l'Asie-Pacifique, notamment le commerce de l'énergie entre les membres du FPAP en reconnaissant la proposition effectuée à cet effet lors du Forum sur la coopération économique Asie-Pacifique tenu à Lima, au Pérou;
- **9. Réaffirmer** la volonté d'étayer les besoins énergétiques des économies régionales en encourageant la libéralisation et l'ouverture des marchés, des échanges et des investissements dans le secteur énergétique.

Résolution sur la sécurité alimentaire

(proposée par le Chili, l'Indonésie, la République démocratique populaire du Laos, les Philippines, le Vietnam, le Mexique et la Russie)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Réaffirmant l'adoption de la Déclaration de Rome en 1996, la première déclaration des OMD des Nations Unies, la Déclaration adoptée lors de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale de la FAO en 2008, la 16^e Déclaration des dirigeants économiques de l'APEC et la Déclaration conjointe de la 20^e réunion des ministres de l'APEC qui a fait l'objet d'un accord à Lima, au Pérou, en novembre 2008, notamment sur l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique;

Se rappelant que, d'après la FAO, la sécurité alimentaire existe « lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques », ce qui exige des conditions de disponibilité, d'accès et de stabilité de l'approvisionnement;

Reconnaissant que la sécurité alimentaire est principalement touchée par des facteurs clés comme la demande croissante des consommateurs; la croissance de la population mondiale; la perte de terres agricoles au détriment du développement résidentiel et industriel; l'accroissement de la production agricole aux fins d'utilisation dans les biocarburants; les flambées des prix du pétrole; les mauvaises conditions météorologiques et les maladies des plantes et du bétail;

Reconnaissant l'importance de la sécurité alimentaire qui a commencé à être un sujet de discussion essentiel pour les pays membres du FPAP; et la coopération efficace entre les États membres du FPAP et le reste du monde pour assurer la sécurité alimentaire et prévenir les pénuries de vivres;

- 1. Saluer et soutenir les efforts déployés par les gouvernements membres du FPAP pour promouvoir les investissements dans l'agriculture et la coopération économique et technique, y compris la recherche et le développement sur les aliments, et pour mettre en commun les nouvelles technologies, les pratiques exemplaires et le savoir–faire afin d'accroître la production alimentaire;
- 2. Demander aux gouvernements des États membres du FPAP de développer, d'améliorer et d'élargir l'accès routier, l'infrastructure et les réseaux d'électricité et d'irrigation ainsi que d'autres installations connexes pour accélérer l'élaboration des programmes de sécurité alimentaire;

- **3. Réitérer** le besoin de libéraliser les échanges agricoles et de supprimer les obstacles au commerce et toutes les formes de protectionnisme, y compris les subventions qui restreignent les échanges agricoles à l'échelle internationale et de faciliter l'accès aux marchés des produits agricoles venant des pays en développement;
- **4. Demander** aux membres du FPAP, au moyen de leurs interventions législatives, d'optimiser les forces internes de chaque membre afin d'accroître la coopération au sein du FPAP et de créer des conditions et des mesures incitatives favorables pour les partenariats public-privé dans le secteur de la sécurité alimentaire:
- **5. Demander** aux pays membres du FPAP de prendre en compte les répercussions de la sécurité alimentaire lors des discussions à propos du développement de la bioénergie et de l'utilisation des terres agricoles productives à d'autres fins;
- **6. Demander** aux membres du FPAP de renforcer les cadres juridiques liés aux programmes de développement agricole au sein de la région Asie-Pacifique dans le but d'assurer la sécurité alimentaire dans la région;
- **7. Encourager** les membres du FPAP de demander avec instance à leurs gouvernements d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs dans les pays en développement, et d'offrir des perspectives d'emploi dans les régions rurales;
- **8. Demander** aux membres du FPAP d'exhorter leurs gouvernements à prendre les mesures appropriées pour faire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire.

Résolution sur la situation économique mondiale

(présentée par le Mexique)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Considérant les conséquences de la crise financière internationale et ses répercussions négatives sur l'économie mondiale, notamment ses effets défavorables sur les pays en développement;

Étant consciente de la responsabilité partagée et différentiée de tous les pays pour faire face à la crise économique mondiale afin de répondre aux objectifs de développement humain pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);

Soulignant le besoin de collaborer au sein de l'APEC pour accroître la prospérité, la stabilité et la sécurité dans la région en établissant des associations et en collaborant;

Étant consciente de la menace au développement durable, jugé essentiel au progrès humain, posée par la crise économique mondiale, en particulier dans le cadre de la Déclaration adoptée lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en septembre 2002;

Étant convaincue que la recherche de meilleurs mécanismes pour atteindre ces objectifs devrait renforcer les liens entre nos pays;

Se rappelant que la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en 2002 indique notamment que la stabilité financière internationale est essentielle pour assurer la croissance économique mondiale;

Craignant que la crise financière mondiale nuise à la stabilité sociale dans nombre de pays et menace les réalisations et les progrès démocratiques réalisés dans le domaine des questions relatives aux droits de la personne;

Demander aux gouvernements et aux organismes intergouvernementaux de garantir à tous les citoyens le droit de bénéficier d'une formation de base, sans égard aux conditions économiques de leur pays;

- Demander avec instance aux parlements nationaux de veiller à la mise en œuvre d'un ensemble de droits efficace et proactif pour les organismes de réglementation nationaux afin de prévenir toute instabilité sur les principaux marchés financiers;
- 2. Encourager les membres du FPAP de tenter de rapprocher l'efficience économique et le développement humain;
- 3. Partager l'information sur les possibilités d'affaires et l'accès aux marchés dans la région,

- y compris les indicateurs économiques de base et la conjoncture; l'intégration régionale des progrès et l'environnement concurrentiel;
- 4. Favoriser le dialogue politique concernant le processus de négociation du Cycle de Doha, en examinant d'autres méthodes pour promouvoir le programme de développement;
- 5. Demander aux gouvernements des pays développés de respecter avec célérité les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement pour les aider à régler leurs problèmes économiques internes, à enrayer la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie et à atteindre des taux de croissance plus élevés, comme recommandé par plusieurs instruments, notamment la Déclaration du Millénaire; dans ce contexte, demander avec instance aux organismes internationaux, dans les limites des restrictions prévues dans leur mandat respectif, de contribuer à l'atteinte des objectifs rappelés ci-dessus;
- **6. Faciliter** l'investissement à l'étranger comme élément clé de la croissance, soutenu par des politiques macroéconomiques qui favorisent la stabilité financière et qui créent des conditions favorables pour les secteurs productifs;
- 7. Encourager la mise en place d'associations pour les petites et moyennes entreprises; faciliter leur accès aux nouvelles technologies; contribuer à l'amélioration du contexte commercial et garantir des mécanismes de financement accessibles;
- 8. Renforcer les mécanismes de coopération régionale dans le but d'accroître la compétitivité des secteurs clés, comme les moyens de transport multimodal, les ports, les douanes, ainsi que la simplicité administrative requise pour améliorer l'efficacité de nos relations commerciales;
- **9. Promouvoir** les activités dans les secteurs de la culture et de l'éducation au sein de l'APEC afin de consolider nos liens et notre entente mutuelle.

Résolution sur l'accroissement des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux dans la région de l'Asie-Pacifique (présentée par la délégation indonésienne)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Constatant que la présente crise financière mondiale, qui résulte en partie de la crise des prêts hypothécaires à risque et de l'absence de mécanismes de transparence, de responsabilisation et de surveillance au sein des institutions financières et des agences de notation, a entraîné un ralentissement économique dans la région de l'Asie-Pacifique;

Constatant également que les deux tiers de la réserve de capitaux étrangers à l'échelle mondiale se trouvent dans la région de l'Asie-Pacifique;

Reconnaissant le niveau élevé d'interdépendance économique entre les pays de la région de l'Asie-Pacifique et l'urgence de prendre des mesures collectives pour faire face à la crise en accroissant les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux dans la région de l'Asie-Pacifique;

Soulignant l'importance des échanges commerciaux et des mouvements des capitaux pour le développement des pays ainsi que l'importance de mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au centre des négociations commerciales internationales, comme mentionné dans le Programme de Doha pour le développement;

Considérant l'importance de la participation et de l'interaction parlementaires au chapitre des questions commerciales pour assurer la représentation des citoyens à toutes les étapes des négociations commerciales;

Soulignant l'évolution vers l'intégration économique par l'entremise de négociations d'accords de libre-échange et d'accords commerciaux régionaux destinés à apporter une contribution utile à la prospérité de toute la région qui entraînera une intégration économique dans la région Asie-Pacifique d'une manière qui se conforme à l'OMC;

Se réjouissant des progrès réalisés par nos gouvernements respectifs pour atteindre les objectifs de Bogor (APEC 1994) visant l'ouverture et la libéralisation du commerce et du marché de l'investissement dans la région de l'Asie-Pacifique;

Saluant également la 16^e Déclaration des dirigeants économiques de l'APEC et la Déclaration conjointe de la 20^e réunion des ministres de l'APEC qui ont fait l'objet d'un accord à Lima, au Pérou, en novembre dernier, notamment en ce qui a trait à la progression de l'intégration économique régionale dans la région de l'Asie-Pacifique;

- **1. Appuyer** le nouvel engagement effectué par les dirigeants économiques de l'APEC d'agir rapidement et résolument pour faire front au ralentissement imminent de l'économie mondiale et prendre toutes les mesures économiques et financières qui s'imposent pour résoudre la crise;
- **2. Encourager** les parlements membres du FPAP de renforcer leurs rôles budgétaire et législatif ainsi que leur rôle de surveillance pour assurer l'établissement d'un climat plus propice à l'accroissement des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux dans la région de l'Asie-Pacifique;
- 3. Réaffirmer notre engagement à collaborer avec nos gouvernements respectifs pour revoir les pratiques et les règles commerciales et administratives afin de protéger les marchés et les investisseurs, notamment le soutien destiné à améliorer le volume des échanges commerciaux et les transactions ainsi que les mouvements de capitaux entre les pays de la région de l'Asie-Pacifique;
- **4. Recommander** la nécessité de promouvoir des environnements politiques, commerciaux et réglementaires qui favorisent la création, la croissance et le développement de PME dans la région de l'Asie-Pacifique et souligner l'importance de stimuler la croissance des PME dans le cadre de stratégies de développement économique durables qui pourraient réduire la pauvreté dans les communautés locales en prenant des mesures comme la création d'initiatives environnementales durables, la responsabilité sociale d'entreprise, la gestion de l'innovation, les partenariats public-privé et l'intégration économique régionale;
- **5. Encourager en outre** le processus du flux des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux dans les pays de l'Asie-Pacifique destiné à accroître l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, à augmenter l'aide au développement, à fournir de meilleures perspectives d'emploi et à améliorer l'accès à la technologie.

Résolution sur la sécurité politique dans les pays de l'Asie-Pacifique (parrainée par la Fédération de Russie)

DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE:

Statuant que les transitions dynamiques sont particulièrement évidentes dans les pays de l'Asie-Pacifique, où l'on peut observer divers changements dans l'économie mondiale et une interdépendance complexe de plus en plus grande;

Notant que, plus le temps passe, plus ces pays doivent relever de nouveaux défis, que nous ne pouvons aborder sans créer une meilleure architecture de sécurité et des institutions de développement durable;

Statuant encore une fois que le terrorisme international, d'autres nouveaux défis et dangers ainsi que la prolifération des armes de destruction massive et des systèmes de lancement menacent directement notre concept de sociétés libres, ouvertes, pacifiques et prospères;

Nous entendant sur le fait que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables et doivent être condamnés fermement et sans retenue, particulièrement lorsqu'ils ciblent des civils ou lorsqu'ils utilisent les pratiques répugnantes que sont les attentats-suicides et la prise d'otages;

Insistant sur le fait qu'on ne peut excuser ni justifier les actes terroristes en alléguant une cause, un conflit, l'oppression ou la pauvreté;

Soulignant l'importance du rôle que jouent l'ONU et la stratégie mondiale de lutte contre les terroristes;

Par conséquent, qu'il soit résolu :

- 1. d'exhorter les pays à collaborer pleinement pour assurer la sécurité et l'ouverture de la circulation des personnes, des biens, des services et des investissements et les garantir contre toute attaque terroriste, et assurer le fonctionnement interrompu des économies et des marchés;
- 2. de souligner qu'il faut absolument mettre en œuvre de façon uniforme les mesures antiterroristes universelles de l'ONU et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et aussi, le cas échéant, les recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux;
- 3. de saluer les efforts que déploie la communauté internationale en vue de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer et d'encourager d'autres efforts concertés de lutte contre la piraterie.

Résolution sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne

(présentée par le Japon et la République de Corée)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Reconfirmant que la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne sont essentielles dans la région de l'Asie-Pacifique et que la dénucléarisation de la péninsule coréenne est un objectif que nous devons atteindre pour assurer la non-prolifération nucléaire, et ce, non seulement en Asie du Nord-est mais dans le monde entier;

Prenant acte de la « Résolution sur la situation dans la péninsule coréenne » et du « Communiqué conjoint » qui ont été adoptés lors de la 16^e réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique en janvier 2008;

Se réjouissant du fait que, lors du Sommet trilatéral organisé en décembre 2008, les dirigeants du Japon, de la République populaire de Chine et de la République de Corée ont accepté de continuer à collaborer de très près au sein du cadre de pourparlers à six;

Soulignant que les pourparlers à six sont la solution la plus viable à la dénucléarisation de la Péninsule coréenne;

Reconnaissant l'importance de l'établissement d'une relation de coexistence et de co-prospérité par la voie d'un dialogue sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne ainsi que l'importance de traiter de la question des soucis d'ordre humanitaire exprimés par la communauté internationale;

Réaffirmant l'importance de la mise en œuvre intégrale de la Déclaration conjointe adoptée le 19 septembre 2005;

Encourageant les parties aux pourparlers à six à prendre une part active aux négociations de suivi dans un esprit de respect mutuel et sur un pied d'égalité pour trouver ensemble une voie de réaliser la dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne;

- 1. Réaffirmer que la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne sont indispensables pour assurer la paix et la sécurité dans le monde;
- 2. Reconfirmer que les efforts en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne doivent se poursuivre par la voie du cadre des pourparlers à six;
- 3. Prier instamment les parties aux pourparlers à six de mettre en œuvre rapidement les « actions de la deuxième phase pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe du 19 septembre », comme convenu en octobre 2007;

- **4. Demander** aux parties concernées de régler rapidement toutes les autres sources d'inquiétude en suspens découlant de la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005;
- 5. Continuer d'appuyer la démarche des pourparlers à six et demander avec instance aux parties aux pourparlers à six de s'efforcer d'obtenir la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne en réglant les questions pertinentes conformément au principe axé sur la confiance de « l'engagement pour l'engagement » et de « l'action pour l'action ».

Résolution sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est

(présentée par la République démocratique populaire du Laos)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

S'appuyant sur la volonté des peuples de l'Asie du Sud-est de vivre en paix et dans la prospérité au sein de la communauté de l'ANASE et de vivre en harmonie avec les autres peuples de la région de l'Asie-Pacifique et le reste du monde;

Réaffirmant que la paix, la stabilité, la coopération et le développement sont les principales tendances de l'univers mondialisé et interconnecté d'aujourd'hui;

Reconnaissant toutefois que l'unilatéralisme, le non-respect du droit international, le terrorisme, la criminalité transnationale, la pauvreté et l'écart de développement constituent les problèmes mondiaux et les menaces de notre époque;

Réitérant la nécessité d'établir une coopération plus étroite entre les parlements membres du FPAP dans les secteurs de la politique et de la sécurité, de l'économie et du commerce, de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'environnement et du développement;

- 1- Demander aux parlements membres du FPAP en Asie du Sud-est de promouvoir, dans leur propre pays, la mise en œuvre de la Charte de l'ANASE adoptée lors du Sommet de l'ANASE à Singapour en novembre 2007;
- **2- Demander avec instance** à tous les membres du FPAP et aux parlements observateurs d'offrir leur soutien et leur aide en vue d'atteindre les objectifs de la communauté de l'ANASE énoncés dans le Programme d'action de Vientiane:
- **Recourir** à un dialogue axé sur une confiance, des intérêts et une compréhension mutuels pour régler les conflits politiques qui peuvent survenir dans la région;
- **4- Appuyer** les efforts des gouvernements des pays de l'ANASE pour renforcer la paix et la sécurité en Asie du Sud-est;
- **5- Améliorer** la qualité des discussions sur la paix et la sécurité en améliorant leur pertinence et leur efficacité.

Résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient

(présentée par l'Indonésie, le Japon et les É.-U.)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Étant convaincue que l'atteinte d'un règlement définitif et pacifique du conflit israélopalestinien est essentielle pour permettre une paix globale et durable au Moyen-Orient; **Espérant** que les Israéliens et les Palestiniens poursuivront leurs efforts pour l'établissement d'un État palestinien qui coexiste en paix avec l'État d'Israël;

Saluant les efforts de paix déployés par les Israéliens, les Palestiniens et la communauté internationale depuis la Conférence internationale d'Annapolis en 2007;

Exprimant son appui au processus de paix au Moyen-Orient et aux efforts déployés afin que les camps israélien et palestinien en arrivent le plus rapidement possible à un règlement définitif et durable;

Réaffirmant qu'une solution juste et durable au conflit israélo-arabe doit être basée sur des résolutions comme les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et les accords antérieurs conclus entre Israël et l'OLP, et réaffirmant la reconnaissance et le soutien, par les Nations Unies, de l'existence d'Israël comme pays souverain et indépendant;

Rappelant la résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient adoptée lors de la Seizième réunion annuelle du FPAP en janvier 2008.

- 1- Exprimer ses profondes préoccupations à propos de la détérioration de la situation à Gaza et à proximité de la bande de Gaza, et demander avec insistance aux camps israélien et palestinien de mettre un terme immédiat au recours à la force et de réaliser une cessation de la violence dans la région qui soit durable, en particulier pour éviter de faire d'autres victimes civiles;
- 2- Demander à toutes les parties concernées de redoubler d'efforts pour fournir des arrangements et garanties à Gaza afin de maintenir un cessez-le-feu et un calme durables, y compris prévenir le trafic d'armes et de munitions et assurer la réouverture durable des points de passage sur la base de l'Accord sur les déplacements et l'accès conclu en 2005 entre l'Autorité palestinienne et Israël, ainsi que les autres efforts régionaux et internationaux qui sont en cours;

- 3. Demander avec insistance aux camps israélien et palestinien d'intensifier leurs efforts pour maintenir la trêve et améliorer la situation humanitaire dans la bande de Gaza, prier très instamment les deux camps d'adhérer à la Feuille de route et exhorter le gouvernement israélien, toutes les parties qui forment l'Autorité palestinienne et toutes les autres parties à prendre toutes les mesures nécessaires afin de consolider les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix au Moyen—Orient;
- **4. Encourager** l'adoption de mesures tangibles en vue de la réconciliation intrapalestinienne conformément à la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité et à ses autres résolutions pertinentes;
- 5. Demander aux parties et à la communauté internationale de redoubler sans plus attendre d'efforts afin de parvenir à une paix globale fondée sur la vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme il l'a envisagé dans sa résolution 1850 (2008), et rappeler l'importance de l'initiative de paix arabe;
- 6. Encourager toutes les parties concernées à déployer des efforts pour parvenir à un règlement du conflit israélo-palestinien par des moyens pacifiques; affirmer de nouveau que l'établissement d'un État palestinien, la sécurité d'Israël et de sa frontière sont des facteurs essentiels pour assurer la paix permanente; et demander à Israël et à l'Autorité palestinienne de chercher à établir un environnement propice à l'établissement d'un État palestinien;
- 7. Confirmer que la création d'une économie palestinienne viable fondée sur l'amélioration concrète du niveau de vie est nécessaire pour mettre en place un État palestinien;
- 8. Inviter énergiquement les nouveaux gouvernements de tous les pays membres du FPAP, les pays du Golfe et les autres pays à continuer à accorder autant d'appui et de coopération que possible au processus de paix dans tout le Moyen-Orient.

Résolution sur les armes à sous-munitions

(présentée par les délégations de l'Australie et du Laos)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Rappelant la résolution FPAP/RÉS./1 adoptée lors de la Seizième réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique qui a eu lieu du 20 au 24 janvier 2008 à Auckland, en Nouvelle–Zélande;

Condamnant l'utilisation systématique des armes à sous-munitions;

Réitérant ses préoccupations sérieuses à propos des conséquences terribles pour les droits de la personne et le développement socio—économique de l'utilisation des armes à sous-munitions pour les populations et les communautés à l'échelle mondiale, et ce, longtemps après la fin du conflit;

Rappelant avec gratitude le leadership et l'encouragement du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon visant à inciter la communauté internationale à prendre des mesures pour s'attaquer aux effets humanitaires horribles des armes à sous-munitions.

Rappelant l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions lors de la Conférence diplomatique sur les armes à sous-munitions qui s'est tenue le 30 mai 2008 à Dublin, en Irlande;

Notant la signature de la Convention sur les armes à sous-munitions par plus de 90 pays;

Notant les efforts particuliers des États qui ont participé aux négociations fructueuses ayant mené à la Convention sur les armes à sous-munitions ainsi que les interventions utiles de la société civile, y compris les victimes des armes à sous-munitions;

Prenant acte des dispositions de la Convention sur les armes à sous-munitions à l'intention des pays participants, y compris l'obligation de ne jamais développer, produire, utiliser, stocker ni transférer les armes à sous-munitions, de détruire les stocks d'armes à sous-munitions, de dépolluer les zones contaminées et d'offrir aux victimes d'armes à sous-munitions des services de soutien, de réadaptation et de réinsertion sociale ainsi que des mesures de coopération et d'assistance internationale aux États touchés par les armes à sous-munitions;

Saluant également les efforts continus déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux des Hautes Parties Contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discernement (CCW) pour faire front aux répercussions humanitaires des armes à sous-munitions dans le cadre de ce forum;

Décide ce qui suit par les présentes :

- 1. Demander à tous les parlementaires des pays qui ont signé la Convention sur les armes à sous-munitions de conclure sa ratification initiale et de veiller à l'entrée en vigueur de la Convention;
- **2. Féliciter** les États qui ont déjà signé la Convention sur les armes à sous-munitions et les États qui choisissent de le faire prochainement;
- 3. Demander avec instance à tous les membres du FPAP de continuer à soutenir les négociations dans le cadre de la CCW pour faire face aux répercussions humanitaires des armes à sous-munitions tout en trouvant un juste milieu entre les considérations militaires et humanitaires:
- **4.** Recommander à tous les États membres du FPAP de faire tous les efforts supplémentaires possibles pour réduire le déploiement de ces armes en tenant entièrement compte de la situation de la sécurité nationale;
- 5. Encourager les gouvernements à déterminer et à séparer par une clôture les zones contaminées par ces armes qui menacent la sécurité et le bien-être économique de leurs populations civiles;
- **6. Encourager** les parlementaires à promouvoir la prévention, dans le cadre du droit international humanitaire, de l'utilisation systématique de ces armes;
- 7. **Promouvoir**, par l'entremise de moyens régionaux et multilatéraux, la coopération pour trouver des solutions aux défis humanitaires posés par les armes à sous-munitions;
- 8. Soutenir les efforts internationaux d'éducation et de formation concernant les risques liés à l'enlèvement des armes enfouies et au nettoyage des zones contaminées, et y prendre part;
- **9. Encourager** tous les États membres à offrir des programmes de santé et de réadaptation de façon non discriminatoire aux victimes des armes à sous-munitions, y compris l'aide d'urgence et les soins médicaux continus, la réadaptation physique, le soutien psychologique, la réadaptation sociale et économique et le soutien juridique;
- **10. Demander** à tous les États membres de fournir une aide humanitaire aux pays touchés par les armes à sous-munitions pour gérer leurs répercussions;
- 11. Encourager les parlements du FPAP à faire tous les efforts possibles pour faciliter l'intégration sociale et économique de toutes les victimes des armes à sous—munitions de façon non discriminatoire.

Résolution sur le terrorisme

(présentée par le Mexique, l'Australie et les *Philippines*)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Réaffirmant la nécessité de lutter par tous les moyens et conformément à la Charte des Nations Unies, contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales posées par les actes de terrorisme;

Saluant les progrès qui ont été réalisés grâce aux efforts de lutte contre le terrorisme à l'échelle nationale, à la coopération régionale et aux efforts internationaux, y compris l'action continue au sein des Nations Unies et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme:

Profondément préoccupée par la multiplication, dans diverses régions du monde, notamment dans la région de l'Asie-Pacifique, des actes de terrorisme motivés par l'intolérance ou l'extrémisme;

Ayant décidé que le terrorisme est un crime qui ne peut être justifié dans aucune circonstance, peu importe le motif, le lieu, le moment ou l'identité de l'auteur;

Reconnaissant que les États se doivent de compléter la coopération internationale en prenant des mesures supplémentaires pour prévenir et réprimer sur leur territoire, par tous les moyens licites, le financement et la préparation de tout acte de terrorisme;

Notant avec préoccupation les liens étroits existant entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée;

Condamnant énergiquement tous les actes de terrorisme, comme les attentats terroristes ignobles qui ont été perpétrés à Mumbai, en Inde;

Réaffirmant notre détermination commune à prévenir, à combattre et à éliminer le terrorisme sous toutes ses formes en établissant une coopération internationale étroite et efficace:

- 1. Demander avec instance à tous les États d'adhérer aux conventions et protocoles des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme et de les mettre en œuvre;
- 2. Demander à tous les États de mettre en œuvre efficacement toutes les résolutions des Nations Unies liées à la lutte contre le terrorisme;

- 3. Adhérer dès que possible aux conventions et protocoles internationaux pertinents relatifs au terrorisme, y compris la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme en date du 9 décembre 1999;
- 4. Coopérer, en particulier dans le cadre d'accords et d'arrangements bilatéraux et multilatéraux, afin de prévenir et de réprimer les actes de terrorisme et de prendre des mesures contre les auteurs de tels actes;
- 5. Demander aux États de collaborer instamment à la prévention et à la répression des actes terroristes, notamment en accroissant la coopération entre les parlements et les gouvernements et en respectant en tout point les accords internationaux pertinents de lutte contre le terrorisme;
- 6. Encourager tous les États à améliorer encore davantage la coopération nationale, régionale et internationale ainsi que les efforts de coordination entre les services de police, les organismes de défense, de justice et de renseignement, les autorités douanières et d'immigration et d'autres organismes pertinents pour accroître l'efficacité des activités relatives à l'application de la loi, au contrôle frontalier et à l'échange des renseignements;
- 7. Trouver des moyens d'intensifier et d'accélérer l'échange d'informations opérationnelles, concernant en particulier les actions ou les mouvements de terroristes ou de réseaux de terroristes, les documents de voyage contrefaits ou falsifiés, le trafic d'armes, d'explosifs ou de matières sensibles, l'utilisation des technologies de communication par des groupes terroristes, et la menace que constituent les armes de destruction massive en possession de groupes terroristes;
- 8. Prendre les mesures appropriées, conformément aux dispositions pertinentes de leur législation nationale et du droit international, y compris les normes internationales relatives aux droits de l'homme, afin de s'assurer, avant d'octroyer le statut de réfugié, que les demandeurs d'asile n'ont pas organisé ou facilité la perpétration d'actes de terrorisme et n'y ont pas participé.

Résolution sur le changement climatique et l'environnement

(présentée par le Canada et le Japon)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE (FPAP):

Reconnaissant que les changements climatiques et les problèmes environnementaux sont mondiaux et qu'ils constituent peut-être le problème le plus important pour tous les êtres humains;

Rappelant les résolutions liées à ces problèmes et adoptées dans le cadre de réunions annuelles antérieures du FPAP:

Saluant les efforts déployés par la communauté internationale dans le cadre de forums comme la 14^e session de la Conférence des Parties (CP) lors de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la CP 9 de la Convention sur la diversité biologique et la Déclaration des dirigeants à l'occasion de la réunion des grandes puissances économiques sur la sécurité énergétique et les changements climatiques, et reconnaissant les responsabilités communes mais différenciées;

Notant la détermination de nos pays de l'Asie-Pacifique à déployer des efforts pour régler les problèmes sérieux et urgents auxquels doit s'attaquer la communauté internationale:

Décide ce qui suit par les présentes :

- que la 17^e réunion annuelle du FPAP, prenant acte de l'accord du Sommet du G8 de 1. Hokkaido Toyako, demandera aux pays développés de prêcher l'exemple pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- 2. se réjouissant de l'issue de la CP 13 organisée à Bali en 2007 et de la CP 14 tenue à Poznan en 2008, les pays membres du FPAP continueront de collaborer pour permettre la mise en œuvre complète, efficace et durable de la Convention par des actions de coopération à long terme, jusqu'en 2012 et au-delà;
- 3. que la 17^e réunion annuelle du FPAP demande aux pays membres de travailler en commun pour renforcer la capacité de s'adapter aux changements climatiques, y compris la réduction du risque de catastrophe des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement qui sont les plus vulnérables aux répercussions néfastes des changements climatiques;

- que la 17^e réunion annuelle du FPAP demande aux pays membres de reconnaître le rôle essentiel de la technologie pour faire face aux changements climatiques et la nécessité d'accélérer le déploiement, la diffusion et le transfert d'écotechnologies dans les pays en développement;
- 5. que la 17^e réunion annuelle du FPAP demande aux pays membres du FPAP de reconnaître que les mesures qui permettent de réduire les émissions, y compris celles qui proviennent de la déforestation et du dépérissement de la forêt, et d'accroître l'absorption par des puits de carbone dans l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie peuvent contribuer à stabiliser les gaz à effet de serre dans l'atmosphère; que la réunion annuelle du FPAP demande également aux pays membres du FPAP de s'investir activement dans la préservation des forêts, le reboisement, le boisement et le développement durable et de promouvoir une approche qui profitera à tous et qui permettra une réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;
- 6. que la 17^e réunion annuelle du FPAP demande aux pays membres du FPAP d'accroître leurs efforts afin de réduire le plus possible le rythme actuel de la perte de la biodiversité et d'exprimer leur soutien aux réunions, à savoir la Convention sur la biodiversité économique, la CP 10 et le Protocole de Cartagena (CP/RP–5) qui se tiendra à Nagoya, Aichi, au Japon, en 2010;
- 7. que la 17^e réunion annuelle du FPAP demande aux pays membres du FPAP de collaborer afin de faire face aux défis environnementaux comme la pollution atmosphérique transfrontalière, la protection de l'environnement marin et les ressources en eau:
- 8. que la 17^e réunion annuelle du FPAP souligne aux pays membres du FPAP l'importance de l'éducation pour un développement durable afin de s'attaquer aux problèmes environnementaux;
- que les pays membres du FPAP mettent en place et fassent la promotion de sociétés respectueuses du cycle des matières au moyen de l'initiative 3R (réduction, réutilisation et recyclage).

FPAP/RÉS./15

Résolution sur la problématique homme-femme dans les parlements (parrainée par l'Australie, la République démocratique populaire du Laos, le Mexique et le Vietnam)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Réaffirmant que les politiques intégrées visant la promotion de l'égalité des sexes dans le cadre du processus de développement et des activités de réforme é lectorale constituent une garantie pour la participation importante et véritable des femmes;

Remarquant qu'en tant représentants élus du peuple, les parlementaires et le Parlement comme institution ont un rôle à jouer pour promouvoir l'égalité des sexes;

Reconnaissant que la mise en place de conditions destinées à accroître le nombre de femmes parlementaires et à améliorer les compétences des femmes au sein du Parlement représente un engagement pris par tous les pays;

Craignant toutefois que dans certains pays de la région, l'égalité des sexes au Parlement ne soit pas suffisamment encouragée et que cette situation se manifeste dans le fait que les candidates en général ainsi que les femmes élues ne sont pas suffisamment mises en valeur;

Rappelant que les pays de la région ont adopté des programmes et des mesures pour atteindre l'avancement des femmes et veiller à leur participation paritaire avec les hommes, comme défini dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

Notant que le Plan d'action de Beijing + 10 et le troisième objectif des OMD est de promouvoir l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes en examinant la proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux;

- Demander aux pays membres du FPAP d'adopter les lois appropriées qui favorisent l'égalité entre les sexes, y compris l'accroissement de la participation parlementaire des femmes;
- 2. Recommander que l'égalité entre les sexes soit prise en compte dans l'élaboration des politiques et des lois ainsi que dans les discussions connexes, en établissant notamment des principes de budget comparatif entre les sexes;
- 3. Exhorter les parlementaires des pays membres du FPAP à renforcer leur fonction de supervision pour veiller à ce que toutes les politiques liées à l'égalité entre les sexes soient bien appliquées;

- 4. Demander avec instance aux parlements de chaque pays de mettre sur pied un caucus parlementaire composé de femmes pour appuyer et renforcer les activités et les compétences des femmes et maintenir des liens avec la communauté pour assurer l'élaboration de politiques solides et pertinentes;
- 5. Créer des réseaux et des liens entre les parlementaires des pays membres du PFAP, des gouvernements et de la société civile pour échanger les expériences nationales et renforcer les capacités liées à leurs mandats d'égalité entre les sexes;
- **6. Demander** aux membres du FPAP d'adopter les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés lors du Sommet du millénaire des Nations Unies;
- 7. **Demander** aux membres du FPAP d'établir des programmes de formation pour encourager la participation des femmes aux politiques électorales;
- 8. Recommander que les membres du FPAP financent des centres de recherche dans la région de l'Asie-Pacifique axés sur l'élaboration d'études comparatives liées aux stratégies publiques aux fins d'inclusion des femmes dans la société;
- **9. Encourager** la participation des femmes parlementaires aux délégations organisées dans le cadre des réunions du FPAP.

Résolution sur la lutte contre la corruption

(présentée par la Fédération de Russie)

LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DU FORUM PARLEMENTAIRE ASIE-PACIFIQUE :

Révélant l'aspiration d'accorder davantage d'attention à la dimension sociale de la mondialisation:

Prenant acte que la mondialisation axée sur les progrès économiques, sociaux et environnementaux peut entraîner des avantages durables pour tous les États de la région de l'Asie-Pacifique, ainsi que pour leurs secteurs commerciaux et leurs citoyens;

Prenant en considération l'augmentation des attentes des consommateurs, des investisseurs et des partenaires commerciaux à l'échelle internationale concernant les pratiques commerciales responsables et durables;

Reconnaissant que les activités volontaires qui comprennent la responsabilité sociale des entreprises continueront d'être un aspect important de la conduite des affaires au XXI^e siècle;

Reconnaissant que la responsabilité sociale des entreprises peut renforcer les effets positifs qu'ont les échanges commerciaux et les investissements sur la croissance, la compétitivité et le développement durable et que tous les intervenants dans nos communautés en profitent lorsque les gouvernements favorisent un contexte commercial qui encourage des pratiques de responsabilité sociale d'entreprise volontaristes;

Indiquant que la corruption au sein des secteurs public et privé est une menace sérieuse au développement social et économique;

Reconnaissant que, lorsque des entités criminelles agissent de concert avec des représentants des secteurs public et privé, cela entraîne une culture d'impunité et d'exploitation financière de l'économie légitime:

Appuyant les efforts entrepris par les États de l'Asie-Pacifique pour élaborer des stratégies de lutte contre la corruption et des plans nationaux exhaustifs pour contrer la corruption;

En venant à la conviction que les efforts pour lutter contre la corruption, allant jusqu'à des poursuites au criminel, peuvent appuyer une meilleure coopération régionale;

1- Demander avec instance aux parlements et aux gouvernements des États de la région de l'Asie-Pacifique d'appuyer les efforts collectifs qui sont faits pour lutter contre la corruption et les réseaux transnationaux clandestins connexes en préconisant la mise sur pied d'un gouvernement transparent et responsable, en favorisant l'intégrité des marchés et en mettant en place des systèmes financiers transparents;

- 2- Recommander, conformément à la Convention contre la corruption des Nations Unies (UNCAC), de promouvoir les activités de lutte contre la corruption en encourageant notamment la coopération des organismes de renseignements financiers et d'application de la loi pour mettre fin aux paiements malhonnêtes et aux flux de financement illégal et pour rapatrier aussi les biens issus de la corruption;
- **3- Appuyer** la mise en œuvre, le cas échéant, des recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI);
- 4- Souligner la nécessité d'adopter un comportement commercial responsable et transparent qui respecte les lois et les règlements locaux et qui tient compte des lignes directrices liées à la responsabilité sociale des entreprises qui ont été élaborées par des organismes multilatéraux, comme il convient;
- 5- Recommander aux parlements, qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption et de prendre toutes les mesures disponibles pour se conformer aux obligations qui y sont énoncées.

ANNEXE D

LISTE DES DÉLÉGUÉS DE PAYS MEMBRES DU FPAP, OBSERVATEURS ET INVITÉS D'HONNEUR.

DÉLÉGATION DES PAYS MEMBRES DE LA FPAP

PRÉSIDENT DU FPAP

S.E. M. Thongsing Thammavong, Président de l'Assemblée nationale du Laos

AUSTRALIE

(Prénom et nom de famille)

- 1- S.E. Mr. Harry Jenkins, Chef de la délégation et président de la Chambre des représentants
- 2- Sénatrice Claire Moore, Membre du Parlement
- 3- Sénatrice Helen Kroger, Membre du Parlement
- 4- Sénatrice Jacinta Collins, Membre du Parlement
- 5- Hon. M. Luke Simpkins, Membre du Parlement
- 6- M. Chris Paterson, Conseiller principal du président de la Chambre
- 7- Mme Catherine Cornish, Secrétaire de la délégation
- 8- M. lan Harris AO, Greffier de la Chambre des représentants

CAMBODGE

- 1- Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei Heng Samrin, Chef de la délégation, président de l'Assemblée nationale
- 2- Hon. D' Cheam Yeap, Président de la Commission sur l'économie, les finances, le commerce de banque et l'audit
- 3- Hon. M. Chheang Vun, Président de la Commission sur les affaires étrangères, la coopération internationale, les médias et l'information
- 4- Hon. M. Try Chheang Huot, Président de la Commission sur l'investissement, la planification, l'agriculture, le développement rural, l'environnement et les ressources en eau
- 5- S.E. M. Nhem Thavy, Secrétaire de la Commission sur les droits de la personne, la réception des plaintes, les enquêtes et les relations entre l'Assemblée nationale et le Sénat
- 6- S.E. M. Nim Chantara, Membre de la Commission sur les affaires étrangères, la coopération internationale, l'information et les médias
- 7- S.E. M. Keo Sosak, Membre du parlement et membre du Groupe d'amitié parlementaire Cambodge-Vietnam
- 8- S.E. M. San Inthor, Membre du Parlement et membre du Groupe d'amitié parlementaire Cambodge-Laos
- 9. S.E. M. Leng Peng Long, Secrétaire général de l'Assemblée nationale
- 10. S.E. M. Koam Kosal, Chef de Cabinet du président de l'Assemblée nationale
- 11. S.E. M. Prom Virak, Directeur du ministère du Protocole du Secrétariat général de l'Assemblée nationale et conseiller du président de l'Assemblé nationale
- 12. S.E. M. Pen Vibol, Conseiller du président de l'Assemblée nationale
- 13. S.E. M. Um Vanna, Conseiller du président de l'Assemblée nationale
- 14. M. Phy Tara, Directeur général adjoint de l'Administration et des Finances du Secrétariat général de l'Assemblée nationale

- 15. M. Uy Visal, Directeur du ministère des relations internationales du Secrétariat général de l'Assemblée nationale
- 16. S.E. Mme Heng Sam Oun, Adjointe particulière du président de l'Assemblée nationale
- 17. S.E. Mme Heng Peou, Adjointe particulière du président de l'Assemblée nationale
- 18. M. Tim Vanna, Directeur adjoint du ministère du Protocole du Secrétariat général de l'Assemblée nationale
- 19. S.E. Dr. Suon Sina, Médecin particulier du président de l'Assemblée nationale
- 20. M. Top Saroeun, Cadreur
- 21. M. Hing Reaksmey, Garde du corps du président de l'Assemblée nationale
- 22. M. Suon Sochtra, Représentant du ministère des Relations internationales du secrétariat général de l'Assemblée nationale
- 23. Mme Hin Chanvery, Chef adjoint du Bureau du protocole du ministère du Protocole du secrétariat général de l'Assemblée nationale
- 24. M. Srey Sorin, Représentant du Protocole

SÉNAT DU CAMBODGE

- 25. Hon. Mme Ty Borasy, Présidente de la Commission sur les affaires étrangères, la coopération internationale, l'information et les médias
- 26. Hon. Mme Khloth Tongphaka, Présidente de la Commission sur la santé publique, le travail, les anciens combattants, les jeunes, la réadaptation, le travail, la formation professionnelle et la condition féminine du Sénat
- 27. Hon. M. Chhit Kimyeat, Vice-président de la Commission sur les travaux publics, le transport, l'aviation civile, la poste et les télécommunications, l'industrie, les mines, l'énergie, le commerce, la gestion des terres, l'urbanisme et la construction du Sénat
- 28. M. Chhim Sokun, Directeur de la Division des relations internationales et du protocole du Sénat
- 29. M. Kung Molika, Adjoint

CANADA

(Prénom et nom de famille)

- 1. Hon. M. Bryon Wilfert, Chef de la délégation, député
- 2. Hon. M. Joseph Day, Sénateur
- 3. Hon. M. Dennis Dawson, Sénateur
- 4. Hon. M. Donald Oliver, Sénateur
- 5. Mme Joyce Murray, Députée
- 6. M. Jean Dorion, Député
- 7. Mme Elizabeth Kingston, Secrétaire de la délégation

CHILI

- 1. Hon. M. Guillermo Ceroni, Chef de la délégation, 1^{er} vice-président de la Chambre des députés
- 2. M. Jorge Ulloa,, 2^e vice-président de la Chambre des Députés
- 3. Hon. M. Sergio Romero, Sénateur
- 4. Hon. M. Pedro Munoz, Sénateur
- 5. Hon. M. Maximiano Errazuriz, Député
- 6. Hon. M. Alejandro Garcia-Huidobro, Député
- 7. Hon. M. Marco Nunez. Député
- 8. Hon. M. Alejantro Sule, Député

- 9. Hon. M. Raul Sunico, Député
- 10. Mme Jacqueline Peillard, Directrice des affaires, secrétaire de délégation
- 11. M. Jorge Caneias, Conseiller diplomatique

CHINE

(Prénom et nom de famille)

- 1. S.E.M. ZHOU Tienong, Chef de la délégation, vice-président du Comité permanent du congrès national du peuple de la République populaire de la Chine
- 2. Hon. M. ZHA Peixin, Vice-président du Comité des affaires étrangères du CNP
- 3. Hon. M. CAO Weizhou, Secrétaire général du Comité permanent du CNP, membre du Comité des affaires étrangères du CNP
- 4. Hon. Mme WANG Jirong, Vice-présidente du Comité de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources du CNP
- 5. Hon. M. CUI Junhui, Membre du Comité financier et économique du CNP
- 6. M. WANG Wen, Directeur général adjoint du Bureau des affaires étrangères du Bureau général du Comité permanent du CNP
- 7. M. XIE Bohua, Conseiller principal
- 8. M. HAO Fenglin, Secrétaire de S.E.M. Zhou Tienong
- 9. Mme WANG Aihua, Adjointe
- 10. Mme LIU Renfei, Adjointe
- 11. M. MU Jianfeng, Adjoint
- 12. M. LI Huailiang, Sécurité
- 13. M. XU Yong, Adjoint
- 14. M. LIU Deyu, Adjoint
- 15. Mme SU Lei, Interprète
- 16. M. YUAN Quan, Adjoint
- 17. Mme GONG Xiaodan, Interprète
- 18. Mme LIU Lin, Interprète
- 19. M. LI Gang, Sécurité
- 20. M. HUANG Wuliang, Adjoint

COLOMBIE

(Prénom et nom de famille)

- 1. Hon. Carlos Emiro Barriga, Chef de la délégation
- 2. Hon. Manuel Enriquez Rosero, Sénateur
- 3. Hon. Ubeimar Delgado, Sénateur
- 4. Hon. Carlos Julio Gonzalez Villa, Sénateur

INDONÉSIE

- 1. Hon. M^{me} Maryamah Nugraha Besoes, Chef de la délégation
- 2. Hon. M. Abdillah Toha, Délégué
- 3. S.E. Dr Laode Ida. Déléqué
- 4. Hon. Prof. Dre. Wila Chandrawila Supriadi, Déléguée
- 5. Hon. M. Pupung Suharis Soegito, Délégué
- 6. Hon. M. Dr. Hakim Sorimuda Pohan, Délégué
- 7. Hon. M. Soeharno P.A., Délégué
- 8. Hon. M. Abdi Sumaithi, Délégué

- 9. Hon. M. Nyoman Rudana, Délégué
- 10. Hon. M. Malik Raden, Délégué
- 11. Hon. M. Muchtar Naim, Délégué
- 12. Hon. M^{me} Nafisah Sahal, Déléguée
- 13. M. Tatang Sutharsa, SH, Secrétaire
- 14. D' Genius Umar, Secrétaire
- 15. M. Ibnu Hadi, Conseiller
- 16. Mme Anne, Widyana, Secrétaire adjointe
- 17. Mme Dewi Amelia Tresna Wijayanti, Secrétaire
- 18. Mme Retno Wiratmi, Secrétaire

JAPON

(Prénom et nom de famille)

- 1. Hon. M. Yoshinobu SHIMAMURA, Chef de la délégation, membre de la Chambre des représentants
- 2. Hon. M. Kusuo OSHIMA, Membre de la Chambre des conseillers
- 3. Hon. M. Takuji YANAGIMOTO, Membre de la Chambre des représentants
- 4. Hon. M. Toshitsugu, Membre de la Chambre des représentants
- 5. Hon. M. Sadao FÜCHIGAMI, Membre de la Chambre des conseillers
- 6. M. Masaaki NAGAKUBO, Secrétaire, Chambre des représentants
- 7. M. Jin TANAKA, Secrétaire, Chambre des représentants
- 8. M. Masahiro KONOSU, Secrétaire, Chambre des représentants
- 9. M. Kazufumi MATSUSHITA, Secrétaire. Chambre des conseillers
- 10. Mme Sachiko MAR UKAWA, Secrétaire. Chambre des conseillers
- 11. M. Takashi KIDA, Secrétaire. Chambre des conseillers
- 12. M. Shigeru TANAKA, Adjoint exécutif de M. NAKASONE, Hon. Président du FPAP
- 13. M. Keiichi HARA, Ministère des affaires étrangères (conseiller)
- 14. M. Yasuhiro NAKAI, Ministère des affaires étrangères (conseiller)
- 15. Mme Yoshimi NISHIMURA, Interprète
- 16. Mme Yuri SUNABA, Interprète
- 17. Mme Noriko KATO, Interprète
- 18. Mme Hiromi ADACHI, Interprète
- 19. Mme Shiho KAWAMURA, Interprète
- 20. Mme Yoko METTLER SATO, Interprète

LAOS

- 1. Hon. D^r Xaysomphone Phomvihane, Chef de la délégation, vice-président de l'Assemblée nationale
- 2. Hon. M. Khamsing Xayakone, Délégué
- 3. Hon. Prof. Davone Vangvichit. Délégué
- 4. Hon. D' Ty Phommasak, Délégué
- 5. Hon. M. Sithong Thongkeo, Délégué
- 6. Hon. D' Kukeo Akkhamonty. Délégué
- 7. Hon. Prof. D' Phonethep Phonsena, Délégué
- 8. Hon. Prof. Dre Bounyong Boupha, Délégué
- 9. Hon. Phongsane Yutitham, Délégué
- 10. Hon. Prof. Dr Somok Kingsada, Délégué
- 11. Hon. M^{me} Singkham Khongsavanh, Déléguée

- 12. Hon. Dre Bangon Xayalath, Déléguée
- 13. Hon. M^{me} Chanhteum Latmany, Déléguée
- 14. Hon. Dre Souvanhpheng, Bouphanouvong, Déléguée
- 15. Hon. M. Lathsanivong Amalathithada, Délégué
- 16. Hon. M. Ousavanh Thiengthepvongsa, Délégué
- 17. M. Alounkeo Kittikoun, Conseiller
- 18. M. Thanta Kongphaly, Secrétaire
- 19. M. Bounseun Sengmany, Secrétaire
- 20. M. Khamphone Khanthaboun, Secrétaire
- 21. M. Chanhpheng Buasavanh, Secrétaire
- 22. M. Saleumxay Kommasith, Secrétaire
- 23. M. Latsamy Keomany, Secrétaire
- 24. M^{me} Sysavanh Boupha, Secrétaire
- 25. M. Maythong Thammavongsa, Secrétaire
- 26. M. Khamkheung Bounteum, Secrétaire
- 27. M. Phomma Khammanychanh, Secrétaire
- 28. M. Souksada Phodhivanh, Secrétaire

MALAISIE

(Prénom et nom de famille)

- 1. S.E. M. Abdul Hamid Pawanteh, Chef de la délégation, président du Sénat
- 2. Hon. Sen. Maijol Mahap, Délégué
- 3. Hon. Sen. Chandrasekar Suppiah, Délégué
- 4. Hon. Sen. Daljit Singh, Délégué
- 5. Hon. Sen. Muhamad Yusof, Délégué
- 6. M. Zamani Sulaman, Secrétaire
- 7. M. Salem Abas, Secrétaire

MEXIQUE

- 1. Hon. M. Francisco Arroyo Vieyra, Chef de la délégation
- 2. Hon. M. Javier Castelo Parada, Sénateur
- 3. Hon. M. Jaime Rafael Diaz Ochoa, Sénateur
- 4. Hon. M^{me} Minerva Hernandez Ramos, Sénatrice
- 5. Hon. M. Gabino Cue Monteagudo, Sénateur
- 6. Hon. M^{me} Maria Eugenia Campos Galvan, Député/membre du Parlement/vice-président du Comité des affaires étrangères/vice-président de la délégation
- 7. Hon. M. Carlos Armando Reyes Lopez, Député, membre du Parlement
- 8. Hon. M. Jose Luis Espinosa Pina, Vice-président de la Chambre des représentants
- 9. Hon. M. Erick Lopez Barriga, Député, membre du Parlement
- 10. Hon. M^{me} Lourdes Eulalia Quinones Canales, Député, membre du Parlement
- 11. M. Jaime Arturo Padilla Herrera, Secrétaire de la délégation
- 12. M^{me} Cristina Marin Burgos, Interprète
- 13. M. Alberto Bosch, Interprète

MICRONÉSIE

(Prénom et nom de famille)

- 1- Hon. M. Joseph J. Urusemal, Chef de la délégation, sénateur, président du Comité sur la santé, l'éducation et les affaires sociales
- 2. Hon. M. Paliknoa K. Welly, Sénateur, président du Comité sur les affaires étrangères
- 3. Hon. M. Fredrico O. Primo, Vice-président du Comité sur les opérations judiciaires et gouvernementales, transport et communication
- 4. M. Tung Lam Dang, Interprète

MONGOLIE

(Prénom et nom de famille)

- 1. Hon. M. J. Batsuuri, Chef de la délégation
- 2. Hon. M. Kh. Badyelkhan, Membre
- 3. M^{me} Oyu Vasha, Deuxième secrétaire

NOUVELLE-ZÉLANDE

(Prénom et nom de famille)

- 1. Hon. M^{me} Lindsay TISCH, Chef de la délégation
- 2. Hon. M^{me} Metiria TUREI, Déléguée
- 3. Hon. M. Chris HIPKINS, Délégué
- 4. M^{me} Aloson ALLEN, Secrétaire

PHILIPPINES

(Prénom et nom de famille)

- 1. Hon. M. Rodolfo G. Biazon, Chef de la délégation, sénateur
- 2. M. Carmen Razon Arceno, Conseiller
- 3. M. Racquel G. Mejia, Secrétaire de la délégation

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

(Prénom et nom de famille)

- 1. Hon. M. Lee Jae Sun, Chef de la délégation, membre du Parlement
- 2. Hon. M. Lee Jong Heuk, Membre du Parlement
- 3. Hon. M. Lee Jin Bok, Membre du Parlement
- 4. M. Han Noh Deok, Coordonnateur de programme
- 5. M. Son Jin Hyun, Coordonnateur de programme
- 6. M^{me} Jeong So Yung, Fonctionnaire du protocole, interprète
- 7. M^{me} Im So Young, Fonctionnaire du protocole, interprète

FÉDÉRATION DE RUSSIE

- 1. S.E. M. Sergey MIRONOV, Chef de la délégation, président du Conseil de la Fédération
- 2. S.E. M. Vladimir PLOTNIKOV, Ambassadeur
- 3. M. Dmitry MEZENTSEV, Chef adjoint de la délégation, sénateur, Conseil de la Fédération
- 4. M. Nikolay TONKOV. Sénateur, Conseil de la Fédération

- 5. M. Victor ORLOV, Sénateur, Conseil de la Fédération
- 6. M. Oleg SHURDUMOV, Sénateur, Conseil de la Fédération
- 7. M. Vladimir ZHIDKIKH, Sénateur, Conseil de la Fédération
- 8. M. Alexander PODLESOV, Sénateur, Conseil de la Fédération
- 9. M. Ramil ISKUZHIN, Député, Douma d'État
- 10. M. Ildar GIMALETDINOV, Député, Douma d'État
- 11. M. Ruslan TATARINOV, Directeur, Cabinet du Conseil de la Fédération
- 12. M. Vasily ZHELNOV, Secrétaire
- 13. M^{me} Olesya PODOLINA, Secrétaire de la délégation
- 14. M^{me} Irina KUZMINA, Secrétaire
- 15. M. Vladimir YERYOMENKO, Attaché de presse, président du Conseil de la Fédération
- 16. M. Alexander KRAVCHUK, Bureau du protocole, président du Conseil de la Fédération
- 17. M. Anatoly KUZNETSOV, Conseiller, Cabin et du président, Conseil de la Fédération
- 18. M. Mikhail MUKHLAYEV, Service de presse, Conseil de la Fédération
- 19. M^{me} Olga PLATO, Conseillère, Cabinet du président, Conseil de la Fédération
- 20. M. Iven KHARLANOV, Conseiller, Cabinet du président, Conseil de la Fédération
- 21. M. Alexander CHUMICHEV, Conseiller, Cabinet du président, Conseil de la Fédération
- 22. M. Mikhail GALUZIN, Directeur, ministère des Affaires étrangères
- 23. M. Konstantin KHRITANKOV, Chef adjoint, Division, Service de messagerie d'État
- 24. M. Vitaly LITVIN, Chef des relations internationales, Division, Conseil de la Fédération
- 25. M^{me} Natalia VOYEVODINA, Service de presse, Conseil de la Fédération
- 26. M. Vsevolod SALOMATOV, Bureau du protocole, Conseil de la Fédération
- 27. M. Alexander CHIKIN, Interprète
- 28. Mme Violetta EVAROVSKAYA, Interprète
- 29. M. Alexander TRIBUNSKY, Interprète
- 30. M. Pavel TYREV, Interprète
- 31. M. Vadim ZVYOZDOCHKIN, Aide-de-camp
- 32. M. Igor POTYOMKIN, Aide-de-camp
- 33. M. Igor BOCHKO, Médecin
- 34. M. Artyom NEKRASOV, Sécurité
- 35. M. Alexander KORABLIN, Sécurité

SINGAPOUR

(Prénom et nom de famille)

- 1. S.E. M. Abdullah Tarmugi, Chef de la délégation, président du Parlement
- 2. Hon. Dr Teo Ho Pin, Membre du Parlement
- 3. Hon. M. Michael Palmer, Membre du Parlement
- 4. M. Siow Peng Han, Secrétaire de la délégation
- 5. M. Mohamad Isa Haron, Secrétaire de la délégation
- 6. M^{me} Chua Lin Hwee, Secrétaire de la délégation

THAILANDE

- 1. S.E. M. Chai Chidchob, Chef de la délégation, président de l'Assemblée nationale
- 2. Hon. M. Apichat Karikanjana, Membre de la Chambre des représentants, délégué
- 3. Hon. M. Pissanu Hattasonggkroh, Membre de la Chambre des représentants, délégué
- 4. Hon. Mme Porapan Punyaratabandhu, Membre du Sénat, déléguée
- 5. Hon. M. Charin Hansuebsai, Membre du Sénat, délégué

- 6. M. Pitoon Pumhiran, Secrétaire général de la Chambre des représentants, conseiller de la délégation
- 7. M. Sompol Vanigbandhu, Vice-secrétaire général de la Chambre des représentants, conseiller de la délégation
- 8. M^{me} Natee Ratchakitprakarn, Secrétaire du président de l'Assemblée nationale
- ⁹. M^{me} Supasinee Khamasundara, Conseillère en affaires étrangères, directrice par intérim du Bureau des organisations interparlementaires, secrétaire de la délégation
- 10. Pol. Col. Permpoon Chidchop, Escorte de police du président de l'Assemblée nationale
- 11. Mme Sirawasa Testhomsap, Directrice de la division des affaires spéciales du Bureau des organisations interparlementaires, Secrétariat de la Chambre des représentants, secrétaire adjointe de la délégation
- 12. M^{me} Sompratthana Klangnarong, Officier des relations étrangères, Division des affaires spéciales du Bureau des organisations interparlementaires, Secrétariat de la Chambre des représentants, secrétaire adjointe de la délégation
- 13. Slt I San Piya, Conseiller juridique, secrétaire adjoint de la délégation

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

(Prénom et nom de famille)

- 1. Hon. M. Faleomavaega, Chef de la délégation, président du Sous-comité du HFAC sur l'Asie, le Pacifique et l'environnement mondial
- 2. Mme Lisa Williams, Cadre conseil, directrice HFAC
- 3. M. David Richmond, Cadre conseil, membre HFAC
- 4. M. J. Cobb Mixter, Personnel professionnel, membre
- 5. M. Dennis Halpin, Personnel professionnel, membre

VIETNAM

- 1. S.E. M. Nguyen Phu Trong, Chef de la délégation, président du VNA
- 2. Hon. M. Nguyen Van Son, Président, Comité des affaires étrangères, VNA
- 3. Hon. M. Tran Dinh Dan, Président, Bureau du VNA
- 4. Hon. M. Ngo Anh Dung, Vice-président, Comité des affaires étrangères, VNA
- 5. Hon. Vu Viet Ngoan, Vice-président, Comité des affaires économiques, VNA
- 6. Hon. M. Nguyen Van Tien, Vice-président, Comité des affaires sociales, VNA
- 7. Hon. M^{me} Dang Thi My Huong, Membre du Parlement de la province de Ninh Thuan
- 8. S.E. M. Nguyen Huy Quang, Ambassadeur du Vietnam au Laos
- 9. M. Nguyen Huy Dong, DG, secrétaire du président du VNA
- 10. M. Vu Hai Ha, DG, Affaires étrangères, VNA
- 11. M^{me} Nguyen Tuong Van, Représentant, Affaires étrangères, ONA
- 12. M. Nguyen Chung Viet, Représentant, Affaires étrangères, ONA
- 13. M. Nghiem Phong Vu, Représentant, Affaires étrangères, ONA
- 14. M. Dao Duy Trung, Représentant, Affaires étrangères, ONA
- 15. M. Nguyen Quoc Huy, Représentant de l'ONA
- 16. M. Vu Viet Hung, Interprète, ministère des Affaires étrangères
- 17. M. Do Quoc An, Représentant de l'Ambassade du Vietnam au Laos
- 18. Mr. Bui Cong To, Chef du service de sécurité
- 19. M. Nguyen Van Tiec, Agent de sécurité
- 20. M. Nguyen Quoc Hoan, Agent de sécurité
- 21. M. Cao Van Mien, Agent technique, service de sécurité

- 22. M. Le Huy Bach, Médecin du Président du VNA
- 23. M^{me} Phamthi Thanh Tam, Sténographe parlementaire
- 24. M. Le Tri Dung, Photographe, agence de presse du Vietnam
- 25. M^{me} Nguyen Thi Su, Journaliste, agence de presse du Vietnam
- 26. M. Pham Quoc Thang, Rédacteur en chef, Vietnam Television
- 27. M. Tran Van Toan, Technicien, Vietnam Television
- 28. M. Chu Anh Tuan, Cadreur, Vietnam Television
- 29. M^{me} Dang Ngoc Linh, Journaliste, Voice of Vietnam
- 30. M. Van Nghiep Chuc, Journaliste journal Nhan Dan
- 31. M. Do Phu Tho, Journaliste, journal Quan Doi Nhan Dan

OBSERVATEURS

BRUNEI DARUSSALAM

(Prénom et nom de famille)

- 1. Yang Amat Mulia Pengiran Setia Negara Pengiran Haji Mohammad, Chef de la délégation, membre
- 2. Yang Berhormat Haji Idris Haji Idris Haji Abas, Membre de la délégation
- 3. Yang Dimuliakan Pehin Orang Kaya Perkerma Jaya Pehin Dato Haji Judin Haji Asar, Membre de la délégation
- 4. M^{me} Siti Bismi Muruliman Emzah, Secrétaire de la délégation
- 5. M^{me} Joanna Dato Haji Danial, Secrétaire de la délégation

INVITÉS D'HONNEUR

- 1. M. Daniel Bob, Ancien conseiller du sénateur William Roth de l'État du Delaware aux É.-U.
- 2. M. Ander B. Johnsson, Secrétaire général

ANNEXE E

Il convient de souligner que la délégation canadienne a présenté la résolution suivante :

Condamner le recours à la violence par le gouvernement du Myanmar à l'égard des manifestants pour la paix et exiger qu'il respecte les droits fondamentaux de tous les citoyens birmans;

Faire la promotion des institutions démocratiques en favorisant la tenue d'élections libres et équitables et la création d'un mécanisme de surveillance internationale pour les élections prévues en 2010;

Exiger la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, y compris la dirigeante du Myanmar, Aung San Suu Kyi, élue démocratiquement;

Encourager les pays de la région et nos partenaires de l'ANASE à s'engager davantage à trouver une solution pacifique pour la population du Myanmar;

Encourager les parlementaires à exercer des pressions sur les autorités birmanes pour mettre un terme à la répression.

Il y a eu un débat, mais on n'est pas parvenu à un consensus. Par conséquent, la résolution n'a pas été incluse dans la liste officielle des résolutions.